

ASSISTANCE ACCIDENT / PANNE

➤ **FORMULE AVANTAGE (Accident)**

- A tout moment en cas d'accident, profitez rapidement d'un facilitateur qui intervient sur les lieux du sinistre pour vous aider à établir un constat amiable ;
- Si un remorquage est nécessaire, consécutivement à cet accident, votre facilitateur l'organise jusqu'au garage le plus proche

➤ **FORMULE CONFORT (Accident et Panne)**

Bénéficier non seulement de la formule avantage, mais en plus :

- En cas d'accident, recevez un véhicule de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du véhicule assuré. Durée maximale du remplacement : 3 jours ;
- En cas de panne, profitez de la réparation ou du dépannage du véhicule sur le lieu du sinistre

➤ **FORMULE LIBERTE (toute circonstance)**

Bénéficiez non seulement de la formule confort, mais en plus :

- En cas d'accident, recevez un véhicule de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du véhicule assuré. Durée maximale du remplacement : 8 jours
- En cas de panne, profitez également d'un véhicule de remplacement pendant la durée de l'immobilisation du véhicule assuré. Durée maximale du remplacement : 3 jours